



Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les élus
du Conseil d'Administration

La CGT tient à s'inscrire dans ce débat d'orientation budgétaire 2015.

- Le chômage ne cesse d'augmenter et touche les proches - (enfants, conjoint) - des agents du Sdis 59 aussi bien les Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés que les Sapeurs Pompiers.
- Le nombre de saisies sur salaire progresse, témoignant des difficultés financières que rencontrent des agents du Sdis, est toujours plus nombreux.
- Le point d'indice n'a pas évolué depuis 2010, et le 1^{er} Ministre, Monsieur Valls, a décidé qu'il resterait gelé jusqu'en 2017.
- Le déremboursement en matière de Sécurité Sociale est en évolution constante.
En parallèle, le coût des soins médicaux, quant à lui, continue de grimper.
- Les cotisations de mutuelle santé ne cessent, elles aussi, d'augmenter (3% en 2014 - 2,5% en 2015), sans compter la surcote spécifique au statut des Sdis de France compte tenu du facteur risque lié à la profession frappant indifféremment les PATS et les SPP.
De plus en plus d'agents ne possèdent pas, ou n'arrivent plus à se payer une complémentaire santé, au risque de renoncer à se soigner correctement.

- Cette période d'austérité a amené le gouvernement à devoir légiférer. La loi n°2013-50 du 14 juin 2013 prévoit, **pour le 1^{er} janvier 2016**, la généralisation de la complémentaire santé pour tous les salariés, **du secteur privé**, dont la cotisation sera répartie à 50/50 entre le salarié **et l'employeur**.

La CGT est intervenue à plusieurs reprises, dans les instances paritaires, pour que le Sdis 59 participe à la complémentaire santé.

Aujourd'hui, plus que jamais, pour la CGT et la majorité du personnel, il est devenu nécessaire, pour ne pas dire indispensable, que le Conseil d'Administration décide que le Sdis 59 s'engage sur la participation du dispositif complémentaire santé.

Une participation, d'un montant de 40 à 50 € en moyenne pour chaque agent et ses ayants droits, représenterait une dépense d'environ 1,5 millions d'€, et ramènerait le résultat quasi constant du budget de fonctionnement à 3 millions d'€.

Cette mesure sociale est réalisable sans qu'il ne soit fait appel à une quelconque augmentation des contributions auprès des différentes collectivités qui financent le Sdis 59 – que ce soit les communes, les intercommunalités et le département - et donc, sans qu'il soit nullement fait appel à une augmentation de l'impôt auprès de nos concitoyens.

Voilà, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les élus du Conseil d'Administration, le bon sens de notre intervention, et qui, nous l'espérons, emporte votre adhésion.

Merci de votre attention et nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.